

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/053

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**RESILIATION – CONTRAT DE PRÊT À USAGE OU COMMODAT
VILLE/CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE
PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BB N°503 - GRAVELINES**

3.3 Locations

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la Commune voté le **14 Avril 2023**,

Vu la Décision Municipale n°2017/153 en date du 9 Novembre 2017 décidant de passer un contrat de prêt à usage ou commodat pour mettre à disposition du Centre Communal d’Action Sociale, une partie de la parcelle cadastrée section BB n°503 à Gravelines d’une superficie de 940 m² en vue d’y aménager un parking dédié au Foyer Logement « Le Béguinage ».

Considérant que l’usage du parking ne sera plus exclusivement dédié au CCAS, propriétaire du Béguinage, il y a lieu de résilier le commodat.

DECIDE :

Article 1^{er} : De résilier, à compter de ce jour, le contrat de prêt à usage ou commodat conclu entre la Ville et le Centre Communal d’Action Sociale pour la partie de la parcelle cadastrée section BB n°503 à Gravelines.

Article 2 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 28 avril 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT